

ECOLE ELEMENTAIRE
89240 CHEVANNES

Tél : 03 86 18 98 64

0890443Y@ac-dijon.fr

ADMISSIONS A L'ECOLE ELEMENTAIRE
POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2022/2023

Pour les enfants qui entrent au CP
et qui sont déjà scolarisés à l'école maternelle de Chevannes

Si vous habitez la commune de Chevannes, il n'est pas nécessaire de réinscrire votre enfant en mairie.

Venez à l'école élémentaire aux dates ci-dessous, **munis de votre livret de famille, du carnet de santé et d'un justificatif de domicile.**

Sans rendez-vous : Lundi 16 et 23 mai de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h00

Ou Sur rendez-vous : Mercredi 18 mai de 9h à 12h15

Samedi 21 mai de 9h30 à 12h30

Vendredi 20 mai de 16h30 à 18h

(envoyez votre demande par mail en indiquant le prénom et le nom de votre enfant, ainsi que vos disponibilités)

Si vous habitez dans une autre commune, il faut faire une demande de dérogation auprès de votre commune de résidence puis auprès de la commune de Chevannes.

Pour les nouveaux élèves (nouveaux habitants ou dérogations)

- 1) Inscription en mairie : présentez-vous munis de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile ou de votre demande de dérogation et du carnet de santé de l'enfant.

Puis

- 2) Admission à l'école élémentaire avec le certificat délivré par la mairie.

Aux dates mentionnées ci-dessus ou sur rendez-vous.

La directrice de l'école